**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 95 (1950)

**Heft:** 12

**Artikel:** La question des blindés [fin]

Autor: Ailleret / Künzi / Nicolas

**Kapitel:** Chasseurs de chars et fantassins : expériences d'un cours de répétition

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-342501

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Chasseurs de chars et fantassins

Expériences d'un cours de répétition.

Le chasseur de chars est un canon antichars, automoteur, placé sous une cuirasse. Il est aveugle et son champ de tir est limité. Il doit s'arrêter pour tirer et, en principe, il s'installe dans une position d'attente pour passer, au moment voulu, dans une position de feu.

A la différence du canon antichars qui est trop vulnérable, le chasseur de chars peut aussi, puisque son équipage est protégé par un blindage, progresser à l'attaque derrière l'infanterie et lui fournir un appui de feu à très courte distance.

Mais, à part les armes personnelles de ses occupants, le chasseur de chars est totalement dépourvu de moyens pour lutter contre l'infanterie de l'adversaire. Aussi doit-il, plus encore que le char blindé qui est toujours armé d'une ou de plusieurs mitrailleuses, être efficacement protégé par des fantassins, s'il ne veut pas courir le risque d'être facilement détruit. C'est pourquoi une unité blindée comprend nécessairement, en plus de l'élément blindé proprement dit, un élément d'infanterie qui l'accompagne et la protège.

\* \*

Dans l'organisation actuelle des Cp. chass. ch., on a prévu pour chaque engin un second équipage, appelé aussi équipe de sûreté, formé de trois hommes qui se déplacent en jeep et précèdent ou suivent le chasseur de chars. Mais il s'agit là avant tout d'un équipage de réserve, instruit à la conduite du chass. ch. et au service de la pièce : ces hommes ne peuvent dans les E. R. et les C. R., être rompus aux méthodes de combat de l'infanterie en plus de leur formation technique. En

outre, en raison de leur petit nombre déjà, ils sont incapables de remplir une mission de couverture sérieuse.

Les Cp. chass ch. ne disposant ainsi pas d'un élément de protection et d'accompagnement suffisant, il est indispensable de leur attribuer une troupe de couverture prélevée dans un autre corps de troupe. Les expériences faites lors du dernier C. R. ont démontré qu'il faut au moins l'effectif d'une cp. d'infanterie pour assurer la défense rapprochée d'une cp. chass. ch. L'idéal serait sans doute de pouvoir, comme dans les armées étrangères, attribuer organiquement à chaque cp. chass. ch. l'élément d'infanterie qui lui est nécessaire. Mais une telle solution semble malheureusement impossible chez nous pour l'instant, tout d'abord à cause de la crise des effectifs et ensuite en raison de la difficulté qu'il y aurait à former des cadres capables de diriger et de coordonner durant les C. R. l'instruction technique approfondie des chass. ch. et celle non moins ardue des fantassins au combat d'infanterie. Notre système de milice est insuffisant pour donner aux cadres une formation complète dans des spécialités aussi différentes. Il faut donc chercher une autre solution, en rapport avec nos moyens et nos possibilités. Une de celles que l'on peut envisager, par exemple, consiste à entraîner tout d'abord séparément, puis ensemble tous les 2 ou 3 ans, une cp. chass. ch. avec la même unité d'infanterie. Divers essais dans ce sens ont été tentés en 1950, mais cette collaboration n'a pas été exercée au-delà d'une seule journée de travail en commun. Cette première tentative a toutefois permis de faire d'utiles expériences et a fait surtout ressortir la complexité des problèmes qui se posent. Sans prétendre les résoudre, nous aimerions simplement en exposer quelques-uns, dans l'espoir de faciliter leur solution à l'avenir.

Terrain. — Pour ne pas fausser les idées de la troupe, il faut éviter de faire trop souvent appel à son imagination et de créer des situations fictives : les cp. chass. ch. doivent être entraînées dans un terrain où elle peuvent évoluer sans être

liées aux routes et sans avoir à se préoccuper des dégâts qu'elles causent aux cultures. Les pâturages et forêts du Jura sont pour cela un terrain d'entraînement idéal.

Instruction. — En 1950, on a organisé dans certains bataillons, en réunissant une cp. chass. ch. et une cp fus., une démonstration destinée aux autres cp. du bat. avec un scénario préparé avec soin et minuté, ne laissant aucune initiative aux exécutants. Ailleurs, en revanche, on a joué de véritables exercices de combat en laissant aux exécutants, et notamment aux cadres, toute l'initiative désirable. Cette seconde solution nous semble être bien meilleure : dans ce domaine, les démonstrations ne profitent à personne ; elles n'apprennent que fort peu de choses aux spectateurs, et presque rien aux exécutants!

Ce qu'il faut avant tout, c'est entraîner les hommes des chass. ch. et de l'infanterie à combattre ensemble. Le fantassin doit apprendre à connaître les lourdes servitudes des chars, et l'homme des chars doit encore davantage apprendre à connaître la manière et les possibilités de combattre de ses camarades fantassins. Ces derniers ont tendance à se laisser entraîner loin du char par l'ardeur du combat d'infanterie, et à oublier que le chass. ch. est aveugle et sans défense; les équipages de chars, de leur côté, ne se rendent souvent pas assez compte de l'effort que doit fournir le fantassin pour suivre la cadence de leurs déplacements.

Cette collaboration chass. ch.-infanterie ne peut être improvisée et nécessite un entraînement de longue durée. Les cadres et la troupe d'armes différentes doivent être unis pour le combat par une camaraderie solide, qui ne se crée pas en quelques heures. Une enquête faite après le C.R. auprès des officiers d'une cp. chass. ch. et d'une cp. fus. qui ont travaillé ensemble une seule journée révèle le désir de chacun d'avoir un contact plus étroit pour une collaboration intime, avec les camarades d'une autre arme. Tous souhaitent qu'à l'avenir

deux cp. soient réunies pendant plusieurs jours pour s'entraîner ensemble au combat.

Commandement. — Si l'on réunit ainsi deux cp. pour en faire un « combat team », qui doit en être le chef ? Le fantassin, ou l'homme des chars, ou encore le plus autoritaire des deux ?

On ne peut, nous semble-t-il, fixer de principe et la mission sera le plus souvent déterminante. Dans le cadre d'une action purement défensive, le cdt. de la cp. chass. ch. sera peut-être plus apte que son camarade de l'infanterie à choisir la position favorable pour arrêter l'adversaire; son choix lui dictera l'emplacement de ses pièces, et c'est lui qui commandera l'ensemble de l'opération. En revanche, si les chass. ch. sont engagés comme appui de feu à courte distance dans une attaque d'infanterie, le cdt. de la cp. fus. sera, par sa formation, mieux préparé à conduire le combat. Ce problème du commandement se pose d'ailleurs à tous les échelons, et ne peut être résolu que par un long entraînement des chefs. Ici aussi, l'esprit de collaboration et de compréhension nécessaire doit reposer sur une entente profonde et une camaraderie éprouvée.

Equipement et armement. — L'équipement réglementaire du fusilier n'est pas pratique pour le combat avec les chass. ch. Le paquetage, même réduit, est encombrant lorsque les hommes doivent monter sur les chars ou en descendre. Les souliers à clous sont dangereux, car ils glissent sur les blindages.

Il conviendrait aussi, à notre avis, d'équiper cette cp. fus. spécialisée avec un plus grand nombre d'armes de combat rapproché (Pm., tromblons, gren. etc.), pour l'alléger en revanche des armes lourdes de la sct. de feu (Fmt., Abach.).

Transport. — L'infanterie d'accompagnement doit pouvoir se déplacer en même temps que les chass. ch., pour être prête à entrer en action à n'importe quel moment. Mais, comme elle ne peut rester sur les engins que pour de courts trajets, en principe même seulement de la position d'attente à la position de combat, il nous paraît judicieux d'attribuer un camion tout

terrain à chaque section d'infanterie, pour les plus longs déplacements.

Liaisons. — Le problème des liaisons est de beaucoup le plus complexe et le plus important. Les chass. ch. disposent d'un excellent réseau radio pour communiquer entre eux, tandis que les cp. d'infanterie n'ont qu'un appareil Fox par sct., d'ailleurs inutilisable dans le bruit des moteurs.

Quel que soit le chef du « combat team », il est clair que les deux cdt. cp. doivent, durant l'action, rester constamment en liaison étroite ; ils seront probablement même toujours côte à côte. Mais comment organiser la liaison du commandement avec les chefs de sct. et de ceux-ci avec les gr. d'infanterie, qui ne peuvent toujours demeurer auprès du char qu'ils doivent défendre ? Les chefs des sct. chass. ch. doivent eux aussi être en liaison avec les chefs des sct. d'infanterie qui les protègent, et ces derniers doivent également pouvoir communiquer entre eux. Ces problèmes se compliquent encore suivant les distances et la nature du terrain.

Les expériences faites au dernier C. R. ne permettent même pas de proposer un système; peu importe d'ailleurs celui qui sera adopté, car seul le résultat compte. Mais on voit d'emblée qu'un travail de coordination de longue haleine est nécessaire pour que deux cp. ainsi réunies constituent une véritable unité de combat.

Engagement. — Il nous paraît enfin utile de souligner, pour combattre une erreur qui semble prendre toujours plus d'ampleur, qu'engager des chass. ch. « dans les moments de crise » ne signifie nullement qu'il faut les garder en réserve jusqu'au dernier moment, pour les jeter dans le combat là où le front risque de céder. Les chass. ch. ne sont pas des chars blindés et ne peuvent en aucun cas être engagés comme engins de rupture.

On doit s'efforcer, au contraire, de prévoir à l'avance leur engagement et de leur donner le temps de s'installer.

## Conclusion.

Les quelques réflexions qui précèdent n'ont fait qu'effleurer certains problèmes, mais elles nous permettent, pensons-nous, les constatations suivantes :

- 1º l'engagement d'une cp. chass. ch. sans troupe d'accompagnement est exclu.
- 2º la collaboration des chass. ch. et de l'infanterie ne s'improvise pas, mais doit être longuement exercée.
- 3º pour être rentable, cet entraînement doit se faire dans un terrain approprié.
- 4º il doit réunir aussi souvent que possible les mêmes unités.

La solution la meilleure à l'heure actuelle serait, à notre avis, d'attribuer à chaque cp. chass. ch. trois unités d'infanterie qui, à tour de rôle, s'entraîneraient avec les cp. chass. ch.

Deux unités seraient ainsi réunies chaque année pour le cours de cadres ; la première période de C. R. serait consacrée à l'instruction des cp. indépendamment l'une de l'autre. La deuxième période permettrait la mise au point de la collaboration et l'entraînement du « groupe de combat », qui pourrait même participer à des manœuvres à la fin du C. R.

Les cp. d'infanterie choisies à cet effet pourraient ainsi pendant deux ans consacrer leur C. R. à l'instruction de détail ou à des manœuvres comme troupe d'infanterie, dans le cadre de leur bataillon, et tous les trois ans s'entraîner au combat avec les chasseurs de chars. Nous aurions de cette manière un certain nombre d'unités plus ou moins spécialisées et habituées à ce genre de combat particulier.

Si le programme d'introduction de chars blindés dans notre armée se réalise, ces problèmes se poseront plus intensément encore, et il faudra leur trouver une solution satisfaisante. En profitant des premières expériences faites à ce jour, nous pouvons gagner un temps précieux.